

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 11 mars 2025
N° 2025.03.11_4.2.

Point 4 – Personnels

4.2. Référentiel des responsabilités administratives 2024-2025 des chargés de mission, référents et experts – nouvelle équipe présidentielle

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 modifié, relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré, affectés dans les établissements d'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2003-896 du 17 septembre 2003 modifié, instituant une décharge de service d'enseignement pour les personnels enseignants du second degré exerçant certaines responsabilités administratives dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'avis du conseil social d'administration en date du 18 février 2025, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► Le conseil d'administration approuve le référentiel des responsabilités administratives, applicable aux enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2024-2025, tels qu'annexés à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	36	Nombre de suffrages exprimés :	27
Quorum :	18	Contre :	0
Membres présents :	20	Abstention :	0
Membres représentés :	7	Pour :	27
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry,
Le président de l'université Savoie Mont Blanc

Philippe BRIAND

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	21/03/2025
	Transmise au recteur de région académique le :	21/03/2025

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



**Tableau 2 - Référentiel des responsabilités administratives
applicable aux enseignants et enseignants-chercheurs titulaires et contractuels
année universitaire 2024-2025
Nouvelle équipe présidentielle

Taux année pleine**

Les taux attribués seront proratisés de la date de début de mandat au sein de la nouvelle équipe présidentielle jusqu'à la fin de l'année universitaire.

	Taux en HeTD	Code référentiel
Chargées et chargés de mission Présidence		
Alternance et formation continue	96	C1.4.1
Bien-être - santé	48	C1.4.1
Campus connectés	32	C1.4.1
Certification en langues & LV supplémentaires	48	C1.4.1
Direction de l'activité FLE et Francophonie	64	C1.4.1
Métiers de l'enseignement	48	C1.4.1
Partenariats dans le domaine de la santé	64	C1.4.1
PIX	24	C1.4.1
Transition écologique	96	C1.4.1
UNITA II - Formation	96	C1.4.1
UNITA II - Recherche	96	C1.4.1
UNITA II - Relations internationales	96	C1.4.1
Référentes et référents Présidence		
CMA, CMQ, REUT	48	C1.4.1
Défense et Sécurité	32	C1.4.1
Déontologie	32	C1.4.1
Ethique scientifique	16	C1.4.1
Sportifs de Haut Niveau (SHN)	64	C1.4.1

Les attributions individuelles du référentiel des responsabilités administratives 2024-2025 approuvées par les instances du mois d'octobre 2024 sont toujours en vigueur pour les chargées et chargés de mission des composantes et départements de l'université, les directions d'unité de recherche, les directions de la commission doctorale et des écoles doctorales, les directions adjointes de composante, les directions de département de l'université, ainsi que les missions d'expertise.



Annexe au tableau 2 - Référentiel des responsabilités administratives 2024-2025

Nouvelle équipe présidentielle

Descriptifs des missions

Chargées et chargés de mission Présidence

Alternance et formation continue

Le chargé de mission « alternance et formation continue » accompagne et conseille le président et les vice-présidents concernés dans les domaines de l'apprentissage, de la formation professionnelle et plus généralement de la formation tout au long de la vie. En collaboration avec le directeur du Service de Formation Continue et les composantes de formation, il propose la politique de développement de l'alternance et de la formation continue.

Ses missions principales sont :

- Le contrôle de conformité des actions et des accords avec les objectifs institutionnels de l'USMB ;
- La représentation dans les instances décisionnelles ou consultatives supervisant nos structures partenaires (les différents CFA, club des entreprises, fondation USMB, les organisations patronales ou assimilées, les CCI et toutes structures impactant nos écosystèmes de formation continue et d'alternance) ;
- La validation, au niveau politique, des conventions dans les circuits décisionnels au côté des directeurs de composante et du directeur du Service de Formation Continue.

Il effectue sa mission en étroite collaboration avec le vice-président formation, le vice-président du conseil d'administration en charge des finances, du pilotage et de la communication et rend également compte au président. Un bilan annuel est présenté au conseil d'administration.

Bien-être - santé

Dans la continuité de la conduite du « Baromètre social » entrepris à l'USMB depuis 2018, il est proposé d'instaurer une mission en charge des questions de bien-être et de santé au sein de l'établissement.

Rattachée à la vice-présidente du conseil d'administration en charge des personnels, cette mission est définie comme transversale et cherchera à améliorer la qualité de vie au sein de l'USMB. Elle pourra prendre appui sur plusieurs entités internes à l'établissement, notamment la direction des ressources humaines, les services de santé, le service prévention, le service des sports, la direction de l'aide au pilotage et de l'amélioration continue, le secrétariat de la formation spécialisée du CSA ou bien encore de la direction des études et de la vie étudiante. Principalement destinée aux membres du personnel, elle pourra être amenée à proposer des actions globales qui participent à améliorer les conditions de vie étudiante. La mission pourra aussi faire appel à des institutions et partenaires externes afin de réaliser des actions dans son champ de compétence (par exemple, avec la MGEN, la CPAM, et des instances académiques).

Le chargé de mission « Bien-être - santé » a pour fonction principale de définir, sous la responsabilité de la vice-présidente en charge des personnels, et de déployer la politique de l'établissement dans le domaine de la qualité de vie sur les campus et les sites universitaires. Il assure la promotion du bien-être des individus. Il contribue également à la mise en œuvre de la politique d'égalité professionnelle de l'établissement. Il conduit l'enquête qualitative annuelle sur le télétravail et le « Baromètre social » tous les deux ans.

Un bilan de l'activité du chargé de mission sera présenté annuellement en conseil d'administration.

Campus connectés

Le chargé de mission « Campus connectés » accompagne les territoires dans la mise en place des tiers lieux d'apprentissage labellisés par l'appel à projets « Campus connectés, tiers lieux de proximité et poursuite d'étude ».

- Il apporte une vision universitaire à ces espaces et contribue à l'acculturation de leurs acteurs à l'enseignement supérieur ;

- Il suit l'organisation des activités (pédagogiques, méthodologiques, de cohésion, etc.) qui sont menées au sein des campus et il facilite la relation entre les tuteurs, les méthodologies, les responsables des formations à distance et les étudiants, menant à l'élaboration des contrats pédagogiques de réussite étudiante ;
- Il coordonne au sein de l'USMB la mise en place et l'ouverture de services aux étudiants du campus connecté (orientation, documentation, insertion professionnelle, prévention, vie associative, etc.) en lien avec les services du territoire et le besoin spécifique des étudiants ;
- Il assure, pour l'USMB en tant que partenaire, la mise en œuvre des projets (budget, action, etc.) tels que décrits dans les dossiers labellisés dans le cadre de la convention Territoires d'Innovation Pédagogique du Plan d'Investissement d'Avenir PIA3 ;
- Il est sollicité, comme conseil, dans le cadre d'UNITA.

Il travaille avec le vice-président formation et rend compte à la CFVU.

Certification en langues & LV supplémentaires

Le chargé de mission « Certification en langues & LV supplémentaires » accompagne les composantes et l'établissement dans la mise en place des certifications en langues et des dispositifs visant à offrir aux étudiants la possibilité d'étudier des langues supplémentaires (hors maquette pédagogique et hors FLE).

- Il propose, à l'échelle de l'établissement, les certifications en langues étrangères, les préparations afférentes ;
- Il aide les composantes et les sites à la mise en place de cours en langue vivante supplémentaire (hors maquette) à destination des étudiants.

Rattaché au vice-président formation, il travaille également avec le vice-président en charge des relations internationales, en lien avec ACCENTS et son COPIL. Il rend compte à la CFVU.

Direction de l'activité FLE et Francophonie

Les principales missions sont :

- Promotion du centre ACCENTS auprès des partenaires et futurs étudiants étrangers : présence sur l'Internet, participations aux salons internationaux, éditions de supports de communication, etc. ;
- Ajustement et mise en œuvre du plan d'action pluriannuel, équilibre financier du centre ;
- Mise en place d'actions d'apprentissage originales : staff week, séminaire d'intégration, formation de formateurs, etc. ;
- Prise en compte des besoins des composantes en matière de formation FLE ;
- Coordination de la réflexion sur les contenus et les méthodes pédagogiques ;
- Modernisation des pratiques d'apprentissage (en lien avec le département Apprendre) ;
- Développement de partenariat dans les domaines pertinents et reconnus de l'université ;
- Mise en place d'actions concertées avec nos partenaires de l'UQTR et de la HES-SO ;
- Appui à la réalisation d'écoles d'été en langue française.

Un bilan annuel est présenté au conseil d'administration.

Métiers de l'enseignement

Les principales missions sont :

- Discussion et élaboration des informations nécessaires aux paramétrages des applicatifs supportant les formations MEEF (capacités d'accueil, critères d'examen des dossiers, etc.) ;
- Suivi de la mise en œuvre de la convention avec l'UGA notamment sur les évolutions des maquettes communes et le recensement des heures assurées par les différents établissements dans le cadre du bilan annuel réalisé pour le partage des coûts ;
- Suivi des évolutions en cours ou à venir autour de l'accès aux métiers de l'enseignement ;
- Participation aux réunions de l'équipe présidentielle sur les questions liées au domaine des métiers de l'enseignement ;
- Participation aux réflexions qui pourraient être menées dans le cadre de réponse à des appels à projet qui pourraient concerner la formation des futures maîtres et professeurs.

La chargée de mission « Métiers de l'enseignement » travaille en étroite collaboration avec le vice-président formation et rend compte à la CFVU.

Partenariats dans le domaine de la santé

Les principales missions sont :

- L'animation des partenariats existants dans le domaine de la santé, notamment avec le centre hospitalier Annecy-Genevois (CHANGE) et le centre hospitalier métropole Savoie (CHMS) : suivi des conventions, organisation d'évènements en commun, communication, etc.
- La prospection de nouveaux partenariats dans le domaine de la santé sur des thématiques de recherche, de formation ou sur le plan institutionnel ;
- La mise en relation des différents acteurs impliqués dans les partenariats de l'USMB dans le domaine de la santé ;
- L'analyse des besoins des départements de Savoie et de Haute-Savoie en termes de formations paramédicales et des possibles contributions de l'USMB.

Il s'appuie pour mener à bien sa mission sur la structure Fédérative de recherche en Prévention, Santé et Qualité de Vie et la Fondation USMB. Il collabore étroitement avec les vice-présidents recherche, innovation & valorisation, formation et vie universitaire. Il rend compte régulièrement au président. Un bilan annuel est présenté au conseil d'administration.

PIX

Les principales missions sont :

- Conforter la préparation aux compétences numériques mises en place au sein de l'établissement en animant l'équipe pédagogique actuellement en place et faisant suite au C2i ;
- Renforcer la mutualisation des ressources pédagogiques et l'usage d'un environnement commun autour du PIX ;
- Promouvoir et accompagner le développement de nouvelles ressources pédagogiques permettant de renforcer et d'élargir la préparation offerte aux étudiants parmi l'ensemble des compétences visées par le PIX ;
- Contribuer aux développements de la démarche compétence au sein de l'établissement en s'appuyant notamment sur le référentiel et le dispositif du PIX ;
- Participer aux réflexions sur le positionnement du PIX dans le cadre de la refonte du 1er cycle universitaire qui sera menée au travers du projet NCU2 @SPIRE ;
- Aider au positionnement de l'établissement quant à la certification mise en place au niveau national ;
- Représenter l'établissement dans les événements nationaux autour du PIX.

Transition écologique

Le chargé de mission « Transition écologique » est le référent de l'équipe de gouvernance sur les défis liés à la transition écologique et au développement soutenable. À ce titre, il est le correspondant ou représente l'USMB dans différentes instances portant sur ces thématiques : référent de l'USMB auprès du MESR, participation aux groupes de travail de France Universités, membre du groupe « Green sustainability » d'UNITA, etc.

Il propose la politique de l'établissement dans le domaine de la transition écologique, coordonne et pilote, au niveau politique, les actions de l'établissement dans le domaine. Il est le porteur politique du schéma directeur « Développement Durable – Responsabilité Sociétale et Environnementale » (DDRSE) dont il coordonne l'axe environnement.

Il veille au déploiement du schéma directeur DDRSE et plus généralement à la mobilisation de l'établissement et de l'ensemble de la communauté en faveur de la transition écologique.

Il coordonne son action avec le vice-président en charge du patrimoine et rend compte au président. Un bilan annuel est présenté au conseil d'administration.

Référentes et référents Présidence

CMA, CMQ, REUT

Le référent « CMA, CMQ, REUT » assure l'interface entre la gouvernance de l'établissement et les porteurs des projets CMA « compétences et métiers d'avenir », CMQ « campus des métiers et des qualifications », REUT « réseau des écoles universitaires de tourisme ». Il veille au bon déroulement des projets et à leur articulation avec le fonctionnement de l'université. Il s'assure également de la cohérence des actions conduites dans ces projets avec la politique de l'USMB, notamment en termes de formation. Il coordonne son action avec la directrice générale des services adjointe en charge des projets et les vice-présidents en charge de la formation et du pilotage.

Défense et sécurité

Les principales missions sont :

- Participation aux activités et réunions du trinôme académique (en particulier le colloque annuel civil/militaire ; le référent défense est membre du conseil scientifique) ;
- Participation à la réunion annuelle des référents défense à l'Ecole militaire (Paris) ;
- Organisation de la Journée Nationale du Réserviste, chaque année, avec la Délégation Militaire Départementale de Savoie, regroupant toutes les composantes de la Garde Nationale (réserves Terre/Air/Mer/ Gendarmerie et Police, SDIS 73-pompiers) ;
- Recensement annuel des Réservistes de l'USMB ainsi que des Sapeurs-pompiers Volontaires, dans le but de pouvoir octroyer aux personnels réservistes les droits prévus dans le cadre de la convention « de soutien à la politique de réserves militaires » (signée en 2016 avec le Ministère des armées). Le référent défense est l'interlocuteur des réservistes en cas de difficultés avec les équipes enseignantes ;
- Assurer le suivi de la convention signée en 2016 avec le Ministère des armées pour le soutien à la politique de réserves militaires ;
- Assurer le suivi de toute convention individuelle.

Le « trinôme académique » réunit sous l'autorité du recteur d'académie des représentants du rectorat, des armées, de la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et des forêts, de l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (AR-IHEDN).

Déontologie

Le référent déontologue est chargé d'apporter à tout agent public qui le demande des conseils utiles au respect des principes déontologiques de la fonction publique.

Ces principes sont notamment les suivants :

- Dignité, impartialité, intégrité et probité
- Neutralité
- Laïcité
- Respect de la liberté de conscience et de la dignité des usagers
- Cessation ou prévention des situations de conflit d'intérêts lorsque l'agent se trouve ou pourrait se trouver dans une telle situation
- Déclaration exhaustive, exacte et sincère de sa situation patrimoniale lorsque l'agent occupe un emploi soumis à une telle déclaration
- Non cumul d'emploi, sauf s'il s'agit d'une activité autorisée
- Obéissance hiérarchique
- Satisfaction aux demandes d'information du public.

Éthique scientifique

Les principales missions sont :

- Sensibiliser et former à l'éthique et l'intégrité scientifique ;
- Instruire de manière strictement confidentielle des allégations de manquement à l'éthique et l'intégrité scientifique ; pas de pouvoir de sanction ; propose au président de saisir la section disciplinaire.

Sportifs de Haut Niveau (SHN)

Les principales missions sont :

- Mise en œuvre de la politique générale des étudiants sportifs et artistes de haut-niveau à l'USMB ; établir les critères de sélection et définir les aménagements d'études ;
- Sélection et accueil des SHN/AHN de l'USMB ;
- Suivi des SHN/AHN de l'USMB en lien avec les responsables pédagogiques ;
- Définition et gestion des conditions d'accès des SHN aux équipements sportifs des trois sites ;
- Gestion du budget alloué au dispositif SHN/AHN ;
- Communication autour du dispositif SHN/AHN en direction des futurs étudiants, des responsables pédagogiques et du monde sportif ; communication autour des résultats obtenus par les SHN/AHN de l'USMB ;
- Lien avec les responsables de la DRJSCS et le monde fédéral, référer à la DRJSCS le lien individualisé de chaque SHN ;
- Réalisation d'un bilan annuel du dispositif pour présentation en CFVU.

UNITA II

Le financement de l'alliance européenne UNITA est prolongé pour la période du 01/11/2023 au 31/10/2027. Lors de cette phase de consolidation, ce projet est divisé en 5 lots de travail et 21 tâches qui sont :

1. Gouvernance, gestion et coordination
 - a. Tâche 1.1 : Améliorer et transformer la gouvernance d'UNITA
 - b. Tâche 1.2 : Gérer et coordonner UNITA
 - c. Tâche 1.3 : Stratégie d'assurance qualité
2. Développer les communautés UNITA
 - a. Tâche 2.1 : Politiques pour les étudiant.es et le personnel
 - b. Tâche 2.2 : Apprentissage des langues romanes et intercompréhension
 - c. Tâche 2.3 : Communauté de recherche, de formation et d'innovation
 - d. Tâche 2.4 : Mobilité entre les campus et les territoires
 - e. Tâche 2.5 : Initiative sur la citoyenneté européenne
3. Formation continue/tout au long de la vie
 - a. Tâche 3.1 : Cours personnalisés
 - b. Tâche 3.2 : Micro-certifications et formation continue
 - c. Tâche 3.3 : Initiative pour l'innovation dans l'enseignement et l'apprentissage
 - d. Tâche 3.4 : Ecosystème digital UNITA
4. Croissance basée sur la connaissance dans nos territoires ruraux, transfrontaliers et montagneux
 - a. Tâche 4.1 : Interface territoriale pour l'innovation
 - b. Tâche 4.2 : Hubs de recherche thématiques
 - c. Tâche 4.3 : Partage des infrastructures et de la connaissance
 - d. Tâche 4.4 : EUR UNITA
5. Impact et diffusion
 - a. Tâche 5.1 : Diffusion externe et engagement du public (communication)
 - b. Tâche 5.2 : Durabilité financière
 - c. Tâche 5.3 : Durabilité écologique
 - d. Tâche 5.4 : Observatoire d'impact
 - e. Tâche 5.5 : Extension en Europe et dans le monde

L'USMB est en charge de la cogestion du lot 3 avec l'Universitatea de Vest din Timișoara (Roumanie). Cette responsabilité est gérée par la chargée de mission formation UNITA.

Expertise attribuée	Nb d'EH	Description des missions
Chargée de mission RI	96	La chargée de mission relations internationales assure, en plus de sa charge de mission auprès du VPRI, la référence de la tâche 2.3 et 2.4, liées aux communautés et à la mobilité internationale. Elle est également impliquée dans la tâche 5.5, sur le réseau international d'UNITA.
Chargée de mission formation	96	La chargée de mission formation assure, en plus de sa charge de mission auprès du VP Formation, la référence de la tâche 3.2, ainsi que la cogestion du lot 3.
Chargé de mission recherche	96	Le chargé de mission recherche assure, en plus de sa charge de mission auprès de la VP Recherche, la cogestion de la tâche 4.2, et suit globalement toutes les activités du lot 4. Il participe également à la tâche 2.3 sur les thématiques ayant trait à la recherche.